

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, BELLABES, LOPEZ, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		Mmes HAMOUDA, CASPARD
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. PROIA à M. BELLABES, Mme SAUVAGE à M. DEGLISE, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 09_06_048_1A9

Objet : Vœu dénonçant les violences à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public

Notre pays et notre territoire se sont fortement émus après une série d'agressions touchant les représentants de l'Etat, élus ou fonctionnaires, dépositaires de l'autorité publique ou chargés d'une mission de service public.

Le 22 mars dernier, un incendie criminel a visé le domicile personnel du Maire de la commune de Saint-Brévin en Loire Atlantique. Yannick Morez a ainsi décidé de démissionner le 9 mai face à cette explosion de violences et le trop faible soutien reçu de la part de l'Etat.

Ce triste événement n'est que l'illustration d'une tendance de fond qui vise les élus locaux. Entre 2021 et 2022, les atteintes verbales ou physiques signalées à l'encontre des élus locaux, notamment les maires et leurs adjoints, ont augmenté de 32 %, passant de 1 720 à 2 265. À mi-mandat, les démissions d'élus locaux atteignent un niveau sans précédent. Sur l'ensemble du territoire français, 1 293 maires ont déjà démissionné. Cette tendance est encore plus rapide que lors du précédent mandat, durant lequel les départs avaient déjà doublé.

Les élus locaux ne sont pas les seuls à subir une augmentation conséquente des violences à leur encontre.

Lundi 22 mai à Reims, une infirmière et une secrétaire médicale ont été attaquées au couteau par un homme aux antécédents psychiatriques. L'infirmière touchée est morte de ses blessures. Un fait dramatique mais qui n'est pas isolé. En 2022, 1 244 actes de violence ont été signalés par les médecins, soit 23 % de plus qu'en 2021. La violence touche particulièrement les hôpitaux. À l'échelle nationale, 19 328 soignants ont été agressés en 2021.

Deux jours plus tard, mercredi 24 mai, le commandant de police du commissariat de Vienne a été fauché par une voiture qui a forcé un contrôle routier dans le quartier de l'Isle, causant au fonctionnaire de police de multiples fractures.

Les atteintes à l'encontre des forces de sécurité sont entre cinquante et soixante fois plus fréquentes que pour l'ensemble de la population d'après une enquête réalisée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Les policiers et les gendarmes représentent plus de la moitié (52 %) des victimes comptabilisées pour des agressions sur les représentants de

l'autorité publique avec circonstance aggravante. En deuxième position se situent les policiers municipaux (8 %).

D'autres serviteurs de l'action publique connaissent la même situation : personnels éducatifs, surveillants pénitentiaires, pompiers... L'augmentation des violences semble se généraliser à l'ensemble des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et au-delà.

Ces personnes sont pourtant des citoyens dévoués qui travaillent au service de l'intérêt général et méritent notre respect et notre soutien. Ils sont nombreux, comme les élus locaux ou les pompiers volontaires, à mener ces fonctions de manière désintéressée au service de tous.

En conséquence, le conseil municipal de Chasse-sur-Rhône, à l'unanimité des votants :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2121-29 et L2541-16,

Considérant les récents événements et l'augmentation alarmante des agressions envers des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public,

- **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à cette situation.
- **CONDAMNE** fermement tous les actes de violence qui constituent une atteinte grave à la démocratie, à la cohésion sociale et à la sécurité de notre pays.
- **EXPRIME** sa solidarité envers les victimes de ces agressions et leurs familles, ainsi que sa reconnaissance envers tous les professionnels engagés dans le service public, qui exercent leurs fonctions avec courage et dévouement malgré les risques encourus.
- **APPELLE** les autorités compétentes à renforcer les dispositifs de protection des agents publics et des élus, en accordant une attention particulière à la prévention des violences et à la poursuite des auteurs de tels actes.
- **ENCOURAGE** le renforcement des actions de sensibilisation et d'éducation, notamment dans les écoles et les institutions publiques, pour promouvoir le respect des valeurs républicaines, le dialogue citoyen et la résolution pacifique des conflits. C'est aussi en ce sens que doivent être comprises les différentes instances de démocratie participative mises en place par la municipalité : conseil des enfants, concertations, rencontres de quartier, jeudis citoyens et prochainement conseil des sages et conseil participatif.

En adoptant ce vœu, le conseil municipal de Chasse-sur-Rhône souhaite envoyer un message fort contre les violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public, et affirmer son engagement pour la protection de tous les citoyens et des professionnels qui œuvrent au quotidien pour le bien commun et l'intérêt général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 15 juin 2023.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 16 juin 2023.